



2024-67

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

L'an deux mil vingt-quatre le 15 juillet à 18h45
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 08/07/2024

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON,
Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES, Christiane PAUZON,
Bernadette PELISSIER, Christian GIRARD, Raymonde HABOUZIT,
Valérie GAGNE, Denis CLAMENS, Gilles AUDRAS,
Patrice LHOSTE, Thierry SOLEILHAC, Roland SEUX,
Sabine JOUVHOMME, Anne-Marie TORE, Sébastien GAGNE

Excusés :

Christine SIMON qui a donné procuration à Bernadette PELISSIER
Thierry SOLEILHAC qui a donné procuration à Serge ABOULIN
Secrétaire de séance : Christiane PAUZON

**OBJET : RENOVATION ENERGETIQUE DU GYMNASE DE BLAVOZY : CHOIX DE
L'ENTREPRISE POUR LE LOT 2 PHOTOVOLTAIQUES**

Monsieur le maire rappelle la délibération 2024-38 du 12 avril dernier validant l'APD de la rénovation thermique du gymnase. Il rappelle également la délibération du 1^{er} juillet 2024 validant le choix de l'entreprise pour le lot 1 « couverture acier multicouches ». Il convient désormais de choisir celle pour le lot 2 « photovoltaïques ». Une consultation en procédure adaptée, a été lancée le 28 mai 2024 pour une remise des offres le 18 juin 2024 à 12h00. L'analyse des trois offres reçues est intervenue et a permis de désigner l'attributaire, après une phase de négociation.

Les critères de jugement étaient les suivants : Prix 40% / Valeur technique 60 %

Après présentation du rapport d'analyse des offres, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide d'attribuer le marché rénovation énergétique du gymnase, lot 2 Photovoltaïques, au prestataire et montant suivants, avec l'option 1 « photovoltaïques pour autoconsommation » :

ECOSUN TECHNOLOGY

9 Via Bolen, La Chazotte

43350 BORNE

Pour un montant HT de 88 905.75 €, soit un montant TTC de 106 686.90 € TTC ;

Et pour l'option 1 « photovoltaïques pour autoconsommation » : montant HT de 37 000 € HT, soit un montant de 44 400 € TTC

- autorise Monsieur le Maire, à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que tout autre document s'y rapportant, notamment les éventuels avenants.

- dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

Le Maire,
Franck PAILLON

La secrétaire de séance,
Christiane PAUZON

Fait et délibéré le 15/07/2024
Pour extrait certifié conforme